

# Tournoi Découverte d'Ille-et-Vilaine

## Règlement de la compétition

Tous les participants au Tournoi Découverte s'engagent à respecter le présent règlement.

### **Article 1 : tournois**

Le Comité départemental des échecs 35 (CDE35) organise le *Tournoi Découverte d'Ille-et-Vilaine* au cours de la saison 2015-2016. Cette compétition se déroule sous la forme de 4 tournois ouverts à tous les jeunes d'Ille-et-Vilaine, jusqu'à **Pupilles** compris, licenciés A ou B à jour de leur licence à la date du tournoi :

- Tournoi Découverte 1 (homologation FFE n°35174)
- Tournoi Découverte 2 (homologation FFE n°35175)
- Tournoi Découverte 3 (homologation FFE n°35176)
- Tournoi Découverte 4 (homologation FFE n°35695)

### **Article 2 : règles**

Les règles du jeu sont celles de la FIDE à la date du tournoi, à l'exception de l'Annexe A 4b : la partie ne sera perdue qu'après le 3ème coup illégal achevé. (Décision de la Commission Technique de la FFE des 8-9 novembre 2014 : l'organisateur décide).

Les appariements se font au Système Suisse en prenant en compte le Elo rapide.

Seront appariés à la 1ère ronde de chaque tournoi tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

### **Article 3 : départages**

Les départages adoptés sont dans l'ordre : confrontation directe, nombre de parties gagnées, Buchholz tronqué (l'ordre des grilles américaines calculé par le logiciel PAPI 3.2 sera la référence unique).

### **Article 4 : cadence**

Les quatre tournois se jouent en 4 rondes à la cadence de 25 minutes + 5 s/coup.

### **Article 5 : dates et horaires**

Les 4 tournois se déroulent dans les mêmes lieux et aux mêmes dates que les rondes du championnat Interclubs Jeunes 35 de la saison en cours.

Horaires approximatifs :

- 13h30 – 13h45 : pointage des joueurs
- 14h : ronde 1 - 15h : ronde 2 - 16h : ronde 3 - 17h : ronde 4

### **Article 6 : droits d'inscription**

Tous les joueurs doivent se préinscrire au plus tard la veille 16 h de chaque tournoi. Les préinscriptions se font obligatoirement en ligne via le site du CDE35. L'accès est gratuit.

### **Article 7 : arbitrage**

L'arbitre principal est Anne Ruhlmann (AF3-D51497).

L'arbitre pourra si nécessaire désigner des aides-arbitres, titulaires d'une licence A.

### **Article 8 : dispositions particulières**

1. Sur décision de l'arbitre, les arrivants après la fin du pointage sont susceptibles de commencer à la 2ème ronde ou d'être appariés entre eux manuellement à la 1ère ronde.
2. Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

### **Article 9 : droit à l'image**

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent les organisateurs à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos à propos de cette compétition sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les accompagnateurs.

Règlement validé par le DDA le 02/09/2015, amendé le 2 décembre 2015.